

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE

DE SAINT HILAIRE D'OZILHAN

Par arrêté du 27/10/2025, il sera procédé à une enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT-HILAIRE-D'OZILHAN.

L'enquête est ouverte pour une durée de 31 jours consécutifs sur la commune de Saint Hilaire d'Ozilhan et se déroulera :

Du lundi 17/11/2025 à 8h30 au mercredi 17/12/2025 à 12h00 inclus

Afin de conduire cette enquête, le président du Tribunal Administratif de Nîmes, par décision du 10/10/2025, a désigné Madame Christine ROCHWERGER, ingénieure en retraite, en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Michel MAHIEUX en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

La personne responsable de la révision du PLU est la commune de Saint Hilaire d'Ozilhan, représentée par son Maire, Madame OZENDA Liliane et dont le siège administratif est situé à la Mairie de Saint Hilaire d'Ozilhan 4 ter Place Jean Jaurès.

Le **dossier d'enquête** ainsi qu'un **registre d'enquête**, seront déposés et consultables, pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Saint-Hilaire-d'Ozilhan, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Saint-Hilaire-d'Ozilhan, hors jours fériés à savoir : du lundi au samedi de 8h30 à 12h00, le lundi et le vendredi de 15h00 à 18h00.

L'ensemble du dossier d'enquête publique pourra être consulté **sur un poste informatique** à la Mairie de Saint-Hilaire-d'Ozilhan, pendant la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera publié un **site internet comportant un registre dématérialisé** sécurisé à l'adresse suivante <https://www.democratie-active.fr/dossierplu-sainthilairedoz/>. Ce lien sera également disponible depuis le **site internet** de la commune : <https://sainthilairedozilhan.com/>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions :

- Sur le **registre papier ouvert à cet effet en mairie**, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur
- Par **voie écrite ou orale** lors des **permanences** tenues par le commissaire enquêteur,
- Par **voie postale** à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Saint Hilaire d'Ozilhan 4 ter Place Jean Jaurès 30210 SAINT HILAIRE D'OZILHAN, à partir du 17/11/2025 et au plus tard le 17/12/2025 jour de clôture de l'enquête, tampon de la poste faisant foi,
- Par **courrier électronique** à l'adresse suivante : plu-sho@democratie-active.fr en indiquant dans l'objet « enquête publique pour la révision du PLU de Saint Hilaire d'Ozilhan »
- Sur le **registre dématérialisé** : <https://www.democratie-active.fr/dossierplu-sainthilairedoz/>

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture le 17/11/2025 à 8h30 et après la date de clôture de l'enquête le 17/12/2025 à 12h00 ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les locaux de la commune de Saint-Hilaire-d'Ozilhan, situés à 4 ter place Jean Jaurès 30210 SAINT HILAIRE D'OZILHAN pour recevoir les observations, lors des **permanences** suivantes :

- **Le lundi 17/11/2025 de 8h30 à 12h00**
- **Le lundi 1er/12/2025 de 15h à 18h00**
- **Le mercredi 17/12/2025 de 8h30 à 12h00**

Le rapport, les conclusions et l'avis motivé seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint-Hilaire-d'Ozilhan, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public pendant un an à compter de la date de réception de ces documents en Mairie. Ces documents seront également consultables sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://sainthilairedozilhan.com/>

À l'issue de l'enquête publique, le projet de révision du PLU, éventuellement modifié, pour tenir compte des remarques et observations formulées lors de l'enquête publique et de l'avis du commissaire enquêteur, sera soumis pour approbation au Conseil Municipal de la commune de Saint-Hilaire-d'Ozilhan.

LE MAIRE DE ST HILAIRE D'OZILHAN
L. OZENDA